SAINT-LOUIS Agglomération
Terres d'avenir

- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tél : 03 89 70 90 70
Fax : 03 89 70 90 85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse internet : www.agglo-saint-louis.fr

L'avis implique un marché public.
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques
Groupement de commandes : Non

2. Procédure :

Procédure adaptée selon les articles R.2123-1 1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

3. Objet du marché :

Travaux d'installation de visiophones dans les crèches de Saint-Louis Agglomération

4. Caractéristiques principales du marché :

La présente consultation concerne l'installation de visiophones dans les crèches de Saint-Louis Agglomération.

Le descriptif des prestations attendues est précisé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Il s'agit d'un marché de travaux.

Lieu(x) d'exécution :

- 68220 – Hagenthal-le-Bas / 68510 – Sierentz / 68440 - Landser
- Code NUTS : FRF12

5. Classifications CPV :

Les références à la nomenclature européenne (CPV) associées à la présente consultation sont les suivantes :

Lot	Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
Unique	45310000-3	Travaux d'équipement électrique

6. Durée du marché – Délai d'exécution :

Le marché est conclu à compter de sa date de notification au titulaire jusqu'à la date d'expiration de la garantie de parfait achèvement des travaux.

Il est précisé que l'ordre de service de démarrage vaudra ordre de démarrer la période de préparation et par la suite, la réalisation des travaux.

Les délais d'exécution sont ceux imposés par le pouvoir adjudicateur dans le cadre du planning établi par ses soins. Il est rappelé que ce planning joint au DCE est contractuel. Il pourra cependant être mis à jour à l'initiative du pouvoir adjudicateur et notifié au titulaire après l'en avoir informé au préalable. Dans cette hypothèse, seule la dernière version notifiée au titulaire sera applicable.

Pour information, le délai d'exécution des prestations comprend : la période d'approvisionnement/préparation, la réalisation des prestations, le repliement des installations de chantier, la remise en état des lieux et le nettoyage des locaux après chantier. Il est de 9 semaines à compter de l'ordre de service prescrivant de commencer les prestations.

La période d'approvisionnement/préparation inclut tous les délais de préparation et de commande. Sa durée est de 5 semaines à compter de l'ordre de service prescrivant de commencer les prestations.

La date prévisionnelle de démarrage de la période d'approvisionnement/préparation est fixée au 30 novembre 2026, pour un démarrage des travaux de pose au 4 janvier 2027.

7. Conditions de la consultation :

- Durée de validité des offres : 3 mois.

- Prestation divisée en lots : la présente consultation ne fait pas l'objet d'un allotissement. Il est impossible d'identifier des prestations distinctes. Par ailleurs, la décomposition en lots distincts risquerait de rendre techniquement plus complexe et financièrement plus coûteuse la réalisation des prestations.

- Variantes :

Les variantes libres au sens de l'article R.2151-8-2° du Code de la Commande Publique sont interdites.
Aucune variante imposée au sens de l'article R.2151-9 du Code de la Commande Publique n'est prévue.

- Options au sens du droit européen :
 - Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R.2122-7 du Code de la Commande Publique. Les conditions d'exécution de ces nouveaux marchés seront identiques au présent marché. La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du présent marché.
 - Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique.

- Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

- Modalités de financement : autofinancement par SAINT-LOUIS Agglomération et subvention de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Haut-Rhin.

- Application des articles R.2191-3 à R.2191-63 du Code de la Commande Publique.
 Modalités de paiement : virement administratif.
 Délai global de paiement : 30 jours.
 Dépôt de la facture sur chorus pro.

- Les prix seront fermes et actualisables le cas échéant dans les conditions du CCAP (article 5.2).

- Cautionnement et garanties exigées : une retenue de garantie dans les conditions prévues au CCAP (article 8).

- Il n'est pas prévu le versement d'une avance (article 7 CCAP).

8. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment datée et signée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment remplie, datée et signée par le candidat comprenant :
 - La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
 - La liste de 3 réalisations similaires effectuées au cours des trois dernières années assorties d'attestations de bonne exécution ainsi que les attestations indiquent l'objet du marché, le montant, le maître d'ouvrage, la date et le lieu d'exécution et précisent si ces derniers ont été menés régulièrement à bonne fin ;
 - La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
 - La description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché.

- La déclaration sur l'honneur annexée au règlement de la consultation ou équivalent.
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant (s) à engager le candidat.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant.

9. Conditions de participation :

Marché réservé : Non
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Oui, lundi 26 octobre 2026 à 10H00 ou lundi 26 octobre 2026 à 14H00

10. Critères d'attribution :

Rang	Critères de jugement des offres	Pondération
1	Prix des prestations	45 %
2	Valeur technique de l'offre	40 %
3	Qualité environnementale de l'offre	15 %

11. Autres informations :

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Pour connaître les modalités d'obtention du dossier de consultation et de remise des offres, les modalités d'obtention de renseignements complémentaires et les procédures de recours, se référer au règlement de la consultation.

En application des articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur peut déclarer la procédure sans suite.

12.Date limite de réception des offres :

Vendredi 13 novembre 2026 à 12h00

13. Date d'envoi de l'avis à la publication :

Mercredi 14 octobre 2026